

## Conseil communal de Payerne

Séance du jeudi 12 mars 2020 à 20 h15

Aula du Collège Derrière-la-Tour

**Présidence:** Monsieur Jocelyn Canope

---

Avec les recommandations de distanciations sociales imposées par le Gouvernement fédéral consécutivement à la pandémie mondiale de propagation du coronavirus (2 mètres entre chaque personnes), c'est à l'Aula du Collège Derrière-la-Tour (DLT) que s'est tenue cette séance. A 20h15 précises, l'Huissier Stéphane Wenger fait signe au **Président Jocelyn Canope** qu'il peut ouvrir cette séance. Il le fait en saluant très cordialement Madame la Syndique Christelle Luisier Brodard, laquelle participe à sa dernière séance du législatif payernois, avant de prendre ses nouvelles fonctions de conseillère d'Etat à Lausanne, Messieurs les Municipaux André Jomini, André Bersier, Eric Küng et Julien Mora. En préambule, **Le Président** justifie le changement de lieu, puisque, «à circonstances exceptionnelles, mesures exceptionnelles, sans que cela empêche d'œuvrer pour la population en nous adaptant et en remplissant notre mission.» Il salue aussi les membres du Législatif présents à cette vingt-et-unième séance de la législature 2016-2021 et cinquième de l'année 2019-2020, avec remerciements à toutes et tous de consacrer leur soirée aux délibérations du Conseil communal.

Il implore la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée, souhaite un complet et prompt rétablissement aux personnes atteintes dans leur santé et présente la sympathie du Conseil aux personnes et aux familles touchées par le deuil. **Le Président** adresse une bienvenue particulière au public ainsi qu'aux représentants de la presse qui nous font l'honneur de leur présence.

La **Conseillère Zagorka Ney**, scrutatrice suppléante, remplace le **Conseiller Marcel Savary**, scrutateur excusé. 69 membres sont convoqués et l'appel effectué par les scrutateurs fait constater la présence de 48 membres. 21 membres se sont excusés. Le quorum est donc atteint et les délibérations peuvent avoir lieu. La majorité est de 25 voix.

### **Point a : Mise en discussion du procès-verbal de la séance du 6 février 2020**

Ce procès-verbal ayant été joint à la convocation à cette séance, il n'est pas procédé à sa lecture, chacune et chacun ayant pu en prendre connaissance. **Le Président** demande s'il y a des remarques ou corrections à y apporter.

La parole n'étant pas demandée, il est adopté d'office, conformément à l'article 67 du Règlement du Conseil communal. **Le Président** adresse ses vifs remerciements à son auteure Madame Claudine Estoppey, secrétaire suppléante, pour sa précieuse collaboration et la qualité de son travail.

### **Point b: Correspondance**

Deux courriers sont adressés au Bureau du Conseil et un à la Municipalité. **Le Président** en donne lecture.

Datée du 12 février 2020, lettre de démission du Conseil communal de la Conseillère Acikgoz Seyan (PSIP), pour le 29 février 2020. (*Annexe 1*)

En date du 13 février 2020, lettre de la Conseillère Catarina Pina (PSIP), annonçant la réorganisation de la commission de naturalisation dont les membres l'ont élue à la présidence suite à la démission du Conseiller Sébastien Pedroli. (*Annexe 2*).

Le 6 mars, Madame la Syndique Christelle Luisier adressait sa lettre de démission à la Municipalité, pour le 13 mars 2020, suite à son élection au Conseil d'Etat vaudois. (*Annexe 3*).

**Le Président** profite de ce dernier courrier pour adresser quelques mots à notre Syndique, en ces termes:

*Notre séance de ce soir me donne l'occasion, au nom du Conseil communal, de te remercier pour ton travail au service des Payernoises et Payernois ainsi que de te féliciter pour ton élection au Conseil d'Etat.*

*Ton repas de soutien a été marqué du sceau de la diversité. On a pu retrouver, outre des PLR, des Socialistes, des UDC et même des sans étiquette politique. Tout cela pour soutenir une candidate qui ne se contente pas de jouer sur sa féminité, mais qui est pour moi un animal politique.*

*Tu es compétente, tu es déterminée, tu as des convictions (on dirait que je parle de moi, mais... non, c'est vraiment un cri du cœur).*

*Et j'espère qu'à Lausanne, tu ne nous oublieras pas et que tu sauras garder les pieds sur terre. La tâche, fût-elle ardue, ne t'a jamais fait reculer, je sais que tu t'engageras, tu t'impliqueras et tu t'imposeras. Tu as dynamisé Payerne, je te sais capable de t'investir pour le canton.*

*Je crois en toi, en tes capacités de rassembleuse et de meneuse d'hommes (même si tu seras entourée d'une majorité de femmes). Je mesure chaque jour l'énergie et la détermination que tu diffuses dans ton entourage et au sein de la commune. Tu es en quelque sorte notre **dame de fer**.*

*Donc, bonne chance, bon vent et je formule le vœu que tu apportes ta pierre constructive à la réussite de notre canton.*

*Pour terminer, je citerai le poète **René Char**: «Celui qui vient au monde pour ne rien troubler ne mérite ni égard, ni patience.»*

*Merci à vous tous et félicitations Christelle!*

Un hommage ponctué par une salve d'applaudissements nourris et interminables.

### **Point c : Communications municipales**

Deux communications écrites étant jointes à la convocation du présent Conseil, le **Président** n'en fait pas lecture, se bornant à n'en citer que les titres, en invitant celles et ceux qui souhaitent s'exprimer de le faire au moment opportun.

La Municipalité a une communication orale, par la voix de **Madame la Syndique Christelle Luisier**, relative à la situation induite par le coronavirus. Elle tient à communiquer le point de vue de la Municipalité, bien que les mesures prises relèvent de la Confédération et du Canton et se borne à informer des mesures qui sont du ressort de la Municipalité.

Des mesures en la matière qui touchent en particulier les collaborateurs communaux, avec pour objectifs généraux de ralentir la propagation de l'épidémie, de protéger les personnes à risques de complications et de permettre aux services de santé de pouvoir gérer cette crise. Les mesures prises relèvent à la fois de la responsabilité individuelle de l'ensemble des collaborateurs et de mesures qui sont collectives. Il y a évidemment des mesures d'hygiène individuelles qui ont été rappelées à l'ensemble des collaborateurs communaux mais aussi l'usage des désinfectants mis à disposition dans les bâtiments communaux. Un nettoyage renforcé des bureaux et des espaces communs a été mis en place ainsi que la consigne de respect des distances sociales de deux mètres entre interlocuteurs ainsi que des mesures de protections physiques pour les personnes exposées telles que des protections en plexiglas aux guichets des différents services à l'Hôtel de Ville. Un auto-isolement ou auto-quarantaine ont été demandés en cas de symptômes de suspicion de contamination. Tout voyage et tout déplacement qui seraient prévus à l'étranger est déconseillé jusqu'à la fin mai, dans l'attente d'autres nouvelles. Ainsi qu'une des mesures centrales faisant suite à une demande du canton concernant la réalisation du travail, avec la mise en place d'un plan de continuité qui sera prêt d'ici lundi (16 mars). Un plan qui permettra de cerner les services minimaux à maintenir au sein de la commune et de mettre des mesures en place par rapport au fait que les travailleurs devraient rester à la maison. Ces mesures prises seront suivies avec beaucoup d'attention par la Municipalité.

Madame la Syndique tient à dire tout le soutien de la Municipalité envers les personnes touchées directement par ce virus mais aussi à toutes les victimes collatérales, telles que les manifestations locales, les différents organisateurs avec lesquels la Municipalité aura des discussions et qui seront contactées en temps utiles. Ceci en vertu des mesures d'urgences annoncées dans le cadre de cette crise sanitaire.

En conclusion, elle adresse ses remerciements au président du Conseil pour ses gentilles paroles et annonce qu'elle s'exprimera elle aussi dans les divers.

Elle informe en outre que durant la période transitoire qui s'annonce, un nouvel organigramme de la Municipalité a été mis en place (*annexe 4*) de façon temporaire, en tous cas jusqu'aux élections communales complémentaires, donnant le détail de cette réorganisation des dicastères ainsi que la redistribution des représentations municipales au sein des organisations intercommunales.

**Le Municipal Julien Mora** donne des informations qu'il appelle «mesures coronavirus bis». Il précise que la Municipalité a décidé de faire une exception à l'article 14 du règlement de la

Halle des fêtes concernant le montant des locations de celle-ci en cas d'annulation de dernière minute ainsi que celles qui ont dû être annulées pour cause de coronavirus entre le 28 février et, pour l'heure, le 15 avril. Ces locations ne seront pas facturées. Un geste qui démontre le soutien de la Municipalité aux différents organisateurs d'événements, pour la plupart locataires des lieux depuis de nombreuses années.

Sur le plan financier pour la commune, cela représente pour l'instant une perte locative estimée à Fr. 27'000.-, sans tenir compte des pertes liées à la taxe sur les divertissements des événements qui n'ont pas eu lieu, mais également sur les ventes des vins de la commune, dont la vente est obligatoire à la Halle des fêtes.

Une prolongation de cette mesure pourrait intervenir en cas de nouvelles directives fédérales, soit une prolongation du délai d'interdiction de grandes manifestations.

**Le Président** remercie la Municipalité de ces informations et peut ensuite passer à l'ordre du jour proprement dit.

## Ordre du jour

### **Point 1: Préavis 01/2020 – Avenant au contrat de partenariat avec SolarXplorers SA**

En préambule, intervention du **Conseiller Yves Diserens** proposant de ne procéder qu'à la lecture des conclusions des rapports de commissions, de manière à écourter cette séance. Ceci au vu des propos tenus par la Municipalité concernant le coronavirus ainsi que du contexte sanitaire que nous vivons, et se basant sur l'article 87 du Règlement du Conseil communal.

**Le Conseiller Jean-Jacques Guisolan** s'oppose à cette mesure, estimant que les précautions prises pour la tenue de cette séance sont suffisantes et que ce ne sont pas les quelques vingt minutes que vont prendre la lecture des trois rapports qui vont apporter grand-chose à la contamination qui pourrait être subie.

**Le Conseiller Sébastien Pedroli** abonde dans le sens de l'intervention demandant de ne lire que les conclusions des rapports.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** peut passer au vote de la proposition, se fondant sur l'article 87 du Règlement du Conseil communal, de ne lire que les conclusions des rapports des commissions, qui est acceptée à une large majorité. Il y a 3 abstentions.

**Le Président** appelle et passe la parole au **Conseiller Alexandre Rosset**, président rapporteur de la commission ad hoc, pour la lecture des conclusions de son rapport.

**Le Président** remercie **le Conseiller Rosset** de sa lecture des conclusions du rapport de la commission et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** clôt la discussion et fait procéder au vote. Le préavis 01/2020 est accepté à l'unanimité.

**Le Président** remercie la commission et son président pour leur travail.

Par conséquent:

**LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE**

vu le préavis n° 01/2020 de la Municipalité du 8 janvier 2020;  
ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire;  
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**décide**

**Article 1:** d'autoriser la prolongation de trois ans de la mise à disposition de la superficie nécessaire à l'implantation temporaire du hangar servant le projet SolarStratos ainsi que des surfaces permettant l'exploitation de l'avion et la mise en œuvre d'événements, prévue par le contrat de partenariat.

**Article 2:** d'autoriser la Municipalité à signer de nouvelles prolongations de trois ans de la mise à disposition mentionnée à l'art. 1 ci-dessus, aux conditions prévues par le contrat de partenariat et son avenant et aussi longtemps que le projet SolarStratos ne sera pas terminé.

**Article 3:** d'autoriser la Municipalité à signer l'avenant au contrat de partenariat avec la COREB, SolarXplorers SA et Swiss Aeropole SA.

**Point 2: Préavis 05/2020 – Constitution en faveur de l'Association Scolaire Intercommunale de Payerne et Environs (ASIPE) d'un Droit de superficie Distinct et Permanent (DDP) gratuit sur une surface de 3'054 m2 d'une durée de 80 ans sur la parcelle RF No 2889 à La Coulaz**

**Le Président** appelle et passe la parole au **Conseiller Jean-Jacques Guisolan**, président rapporteur de la commission ad hoc pour la lecture des conclusions de son rapport.

**Le Président** remercie **le Conseiller Guisolan** pour sa lecture des conclusion du rapport de la commission et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** clôt la discussion et fait procéder au vote. Le préavis 05/2020 est accepté à l'unanimité.

**Le Président** remercie la commission et son président pour leur travail.

Par conséquent:

**LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE**

vu le préavis n° 05/2020 de la Municipalité du 5 février 2020;  
ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire;  
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**décide**

**Article 1:** d'autoriser la Municipalité à constituer en faveur de l'Association scolaire Intercommunale de Payerne et Environs (ASIPE), un droit de superficie Distinct et permanent (DDP) gratuit, d'une durée de 80 ans, sur une surface de 3'054 m<sup>2</sup> sur la parcelle RF No 2889 à La Coulaz.

**Point 3 : Préavis 06/2020 – Achat de mobilier et équipement pour les manifestations publiques et cérémonies**

**Le Président** appelle et passe la parole à la **Conseillère Estelle Babey Martin**, présidente rapportrice de la commission ad hoc pour la lecture des conclusions de son rapport.

**Le Président** remercie la **Conseillère Babey Martin** pour sa lecture des conclusions du rapport de la commission et ouvre la discussion.

**Le Conseiller Jérôme Piller** relève que, par rapport au Wi-Fi, au niveau de la sécurité de l'Abbatiale on parle des alarmes incendie. Il espère qu'il y a une certaine redondance sur le système alarme incendie Wi-Fi qui tombe souvent en panne.

**Le Municipal André Bersier** est sûr que la Municipalité sera attentive à cette remarque et que le nécessaire sera fait pour que le système de piquet de l'Abbatiale soit de qualité et fiable.

**Le Conseiller Michael Marguet** parle de son expérience de l'installation Wi-Fi de la cathédrale de Fribourg il y a quelques années en arrière. Le passage d'un système anti-feu par le Wi-Fi peut faire peur car il y a des normes et des certifications qui doivent être passées. Un tel système ne peut pas être installé s'il n'est pas aux normes, avec le risque qu'il ne soit pas validé par la Police du feu. Ce qui inquiète le Conseiller Marguet, c'est le montant qui lui paraît assez élevé.

**Le Conseiller Roland Bucher**, se référant à l'article 3 des résolutions municipales mentionnant que le «montant dont il y aura lieu de déduire d'éventuelles aides», demande à quoi correspond cette précision, soit une demande, formulée à des tiers est en attente de réponse ou est-ce juste une formule mise en fin d'article.

**Le Municipal Julien Mora** justifie qu'une telle conclusion est ainsi formulée de manière standard. Si tout à coup des aides surviennent, la Municipalité peut alors les accepter.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt la discussion et peut procéder au vote. Le préavis 06/2020 est accepté à l'unanimité.

Le Président remercie la commission et sa présidente de leur travail.

Par conséquent :

**LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE**

vu le préavis n° 06/2020 de la Municipalité du 12 février 2020;  
ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire;  
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

## décide

- Article 1:** d'autoriser les achats de mobilier, d'équipements et leurs installations pour un montant total de Fr. 235'000.-.
- Article 2:** d'autoriser la Municipalité à financer le montant de Fr. 235'000.— par les fonds disponibles en trésorerie.
- Article 3:** d'autoriser la Municipalité à porter à l'actif du bilan la somme de Fr. 235'000.-, montant dont il y aura lieu de déduire d'éventuelles aides, et de l'amortir sur une durée de 10 ans.

**Point 5: Divers**

**Le Président** donne la parole à qui veut la prendre.

**Le Conseiller Yves Diserens** avise ceux qui craignent la brièveté de la séance, car il se propose de la meubler encore pendant quelques minutes en revenant sur un thème d'actualité il y a quelques semaines, par l'intervention suivante:

*«Suite à la vague verte qui a sévi dans notre région, dans notre canton et notre pays, je souhaite vous faire part d'une situation qui illustre assez bien les effets pervers que peuvent parfois représenter le choix des maîtres d'ouvrage d'attribuer la réalisation d'un ouvrage sous la forme d'entreprise totale. Pour une bonne compréhension de l'exemple que je vais évoquer, il faut tout d'abord commencer par rappeler quelques définitions, à savoir:*

*Tout d'abord celle d'entreprise totale. Une entreprise totale est une société qui assure à la fois la conception et la réalisation d'un ouvrage. C'est-à-dire qu'elle compte en son sein aussi bien des architectes et ingénieurs pour développer et concevoir le projet que des entreprises de construction et des maîtres d'état pour le réaliser. Ces entreprises totales sont choisies dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres selon la Loi sur les Marchés publics, sur la base d'un cahier des charges plus ou moins exhaustif de l'ouvrage à réaliser. Elles offrent ainsi une sorte de «paquet global» plus ou moins détaillé et plus ou moins transparent pour un prix total donné et avec un délai généralement garanti. L'entreprise totale est le seul interlocuteur du maître d'ouvrage, donc du commanditaire de la construction.*

*Il ne faut donc pas confondre cette structure de l'entreprise totale avec celle de l'entreprise générale qui est une société qui regroupe l'ensemble des entreprises chargées uniquement de la réalisation de la construction. Les concepteurs (architectes et ingénieurs) restent mandatés par le maître de l'ouvrage. Ils sont donc en contact direct avec le client final et peuvent ainsi développer le projet dans un processus d'échange et de dialogue et ainsi défendre au mieux les intérêts du maître de l'ouvrage.*

*L'exemple dont je veux vous parler est celui de l'extension du Gymnase intercantonal de la Broye (GYB) dont les travaux ont débuté depuis quelques semaines. Les maîtres de l'ouvrage de cette opération sont les cantons de Vaud et de Fribourg et le projet est piloté par les services cantonaux vaudois. Vous savez que le gymnase s'agrandit en construisant de nouvelles salles de classes en terrasses à l'aval du bâtiment existant. Le projet étant principalement enterré, il engendre un important terrassement de l'ordre de 40'000 m3 environ, soit l'équivalent de près de 3'000 gros camions de transport.*

*Vous savez également que la zone de l'Aéropôle de Payerne, d'une surface totale de 400'000 m2 nécessite une importante quantité de matériaux puisque ces terrains doivent être surélevés d'environ un mètre en moyenne. Près de 60% de ces remblais ont déjà été effectués, mais un solde d'environ 160'000 m2 reste à remblayer sur Aéropôle 2.*

*C'est donc assez naturellement que la commune a proposé ses terrains de l'Aéropôle pour réceptionner les matériaux excédentaires de l'extension du gymnase afin d'y réaliser ces fameux remblais, d'autant plus que la qualité des matériaux s'y prêtait parfaitement. Avec un peu de bon sens, on était en droit de se dire que si d'un côté de la commune on a un important solde de matériaux à évacuer et que de l'autre on a un terrain à surélever, situé à trois kilomètres, sans taxes de décharge, il y a certainement une solution intéressante à trouver pour toutes les parties. D'autant plus que ce scénario permettait une économie substantielle de plusieurs milliers de francs pour les cantons maîtres de l'ouvrage, permettant à la commune de rehausser ses terrains de l'Aéropôle sur environ 30'000 m<sup>2</sup> sans frais et tout ça avec un impact écologique moindre en termes de bilan CO<sub>2</sub>, en privilégiant une solution de proximité (circuit court).*

*Malheureusement, ce beau raisonnement ne tenait pas compte du fait que les différents acteurs ne pouvaient se parler directement entre eux, mais devaient le faire par l'intermédiaire de l'entreprise totale mandatée par les maîtres de l'ouvrage. Autant dire que les intérêts de l'entreprise totale n'étant pas ceux, ni des cantons maîtres de l'ouvrage, ni de la commune de Payerne, et malgré plusieurs séances de négociation et de discussion étalées sur près de deux mois, l'opération s'est soldée par un échec. En effet, l'entreprise totale prétendait que la solution proposée engendrait un coût supplémentaire de plusieurs centaines de milliers de francs, qu'il allait bien entendu refacturer à leur «client», soit les deux cantons. Dans ces conditions, ces derniers ont bien entendu jeté l'éponge.*

### **Moralité de l'histoire**

*A l'heure où le discours vert et écolo-responsable est dans toutes les bouches, des autorités politiques et des services de notre cher canton, on se retrouve à déplacer 3'000 camions chargés de matériaux d'excavation, depuis Payerne jusque dans une décharge située à l'autre bout du canton, alors qu'une solution locale en circuit court présentait que des avantages pour toutes les parties.*

*En ce qui concerne les matériaux pour remblayer les terrains d'Aéropôle 2, d'autres opportunités pourront être trouvées, d'autant qu'il n'y a pas de véritable urgence pour ces secteurs. Il faut toutefois relever que le canton de Vaud ayant été amené à la table des discussions par le biais de la direction générale de l'environnement (DGE), n'a rien trouvé de mieux que de fixer des règles plus contraignantes désormais pour la gestion de ces remblais en imposant une valorisation de l'horizon B des sols, soit la couche située sous la terre végétale.*

*En conclusion, je profite donc d'avoir parmi nous notre future ex-syndique et très bientôt future cheffe du Département des Institutions et du territoire et lui demande de veiller, depuis son Château, à la cohérence entre les discours politiques bien-pensants et la réalité dans les faits et dans le terrain!*

**Le Municipal André Bersier**, vice-syndic, adresse un message de reconnaissance envers la Syndique sortante Christelle Luisier, en ces termes:

*Cette séance du Conseil communal de ce soir est très particulière...*

*C'est en effet la dernière séance de notre Syndique.*

*Chère Christelle, après neuf ans passés à la tête de notre exécutif, tu vas prendre tes quartiers au Château, à Lausanne. Tu seras officiellement en fonction le 18 mars prochain. Lors de cette séance du Grand Conseil tu seras assermentée et tu prendras ta place de conseillère d'Etat.*

*Au nom des autorités communales, je tiens à te dire ces quelques mots, chère Christelle.*

*Te voici arrivée à la fin d'une étape. Tu auras marqué la vie payernoise de ton ADN.*

*A la tête de la Municipalité, tu as tracé une ligne politique, un fil rouge avec la détermination que l'on te connaît et avec ton sens du devoir, tu as dynamisé notre commune et notre région.*

*Au sein de la commune, tu as fait preuve d'innovation afin de moderniser les services pour le bien-être de la population payernoise.*

*Il faut aussi souligner ton implication dans de grands projets, tels que l'Aéropôle et la construction de son terminal, la venue sur ce même site du Groupe E et de Boschung Technology, le projet Coop-Migros qui devrait voir le jour bientôt ! Et, bien sûr, un projet qui te tenait à cœur depuis le début de ton entrée à la Municipalité: la restructuration et la bonification des vignes de notre commune.*

*Tu as toujours su trouver le juste équilibre et placer les personnes au centre des débats. Ta devise «je fais de la politique avec passion et avec mon cœur», tu l'as toujours pratiquée dans un esprit collégial. Avec cette philosophie, tu as gagné le cœur des Payernois et, au mois de février, celui du peuple vaudois. Notre région va certes perdre une personne attachante, dynamique, souriante et abordable, présente dans de nombreuses associations et comités, mais la commune de Payerne et sa région auront enfin à Lausanne un point d'ancrage politique qui saura défendre la Broye par le biais du canton. Nous les élus, nous devons suivre ton exemple pour continuer dans la même voie. Chère Christelle, tu seras un atout décisif pour défendre ces projets importants tels que le Service de la population et de la jeunesse, les soins à domicile, l'hôpital intercantonal et le déplacement du futur EMS et bien d'autres. Tu as la carrure et les capacités exceptionnelles pour être une excellente conseillère d'Etat. Ce poste, tu le mérites tant. Chère Christelle, que ton avenir soit beau et grand. Je te souhaite, au nom de tous, le meilleur dans tes nouvelles fonctions. Vive Payerne et vive notre nouvelle conseillère d'Etat!*

Une nouvelle salve de longs applaudissements, a ponctué le discours du Municipal André Bersier.

Madame la future ex-syndique Christelle Luisier, très touchée et émue par ces marques d'estime et d'affection, s'est elle aussi exprimée avec ces propos:

*Merci André pour tes paroles qui me vont droit au cœur et merci aussi au Président du Conseil pour le message adressé en début de séance.*

*C'est non sans émotion que je m'exprime devant vous ce soir.*

*En effet, si je me réjouis vivement de cette élection au Conseil d'Etat, si je me réjouis des nouveaux défis qui m'attendent, je suis reconnaissante de la confiance qui m'a été témoignée, en particulier par la population payernoise avec plus de 80% des voix, le dimanche 9 février dernier. C'est aussi avec un gros pincement au cœur que je quitte mes fonctions communales, après vingt ans d'engagement local. Et ce, à tour de rôle comme Conseillère communale, présidente de groupe puis présidente du Conseil communal et ensuite Municipale et Syndique.*

*Vingt ans et autant de souvenirs intenses, hors norme, sur le plan politique mais, encore et surtout, sur le plan humain. Et autant de projets que nous avons discutés et débattus ensemble, dans une Broye qui se doit d'être intercantonale, de l'Abbatiale à l'Aéropôle, en passant par les places de crèche (c'était ma première motion au Conseil communal) ou encore la création du KVO communal. Voilà bien la force de l'activité locale, l'éclectisme des sujets traités, qui nous incite au quotidien, à garder une capillarité avec le terrain.*

*Je tiens ainsi à vous dire ici l'immense plaisir que j'ai eu à vous côtoyer et à collaborer avec vous au service de la commune et de la région. Et je tiens aussi à remercier du fond du cœur toutes les personnes qui s'impliquent au quotidien pour le bien de la commune:*

- *Collaborateurs communaux pour leur engagement et leur identification à la cause communale.*
- *Collègues municipaux avec lesquels nous avons pu former une équipe soudée, bien sûr avec des discussions animées, mais toujours franches et dans l'intérêt général. Et, surtout, merci pour l'amitié.*
- *Vous tous au sein du Conseil communal, vous qui donnez de votre temps à la communauté et vous qui faites vivre notre démocratie.*

*Les défis qui attendent notre région sont conséquents, entre développement économique et préservation du patrimoine et de notre qualité de vie.*

*Je vous souhaite à toutes et à tous plein succès dans ces démarches et je vous souhaite, sur le plan personnel, bon vent pour mener à chef vos projets.*



*On dit que partir, c'est mourir un peu, ce qui est sans doute vrai, surtout quand il y a eu autant d'implications. Heureusement pour moi, tout d'abord, je n'ai aucune intention de déménager et, par ailleurs, j'ai reçu aujourd'hui de la part du Greffe communal un magnifique t-shirt (Photo Rémy Gilliard/La Broye Hebdo) qui ne me fera jamais oublier Payerne. Je ne vais pas forcément le porter mais, dans tous les cas, je le mettrai dans mon bureau de Lausanne car il est vraiment très sympa.*

*Je me réjouis de pouvoir collaborer d'une autre façon avec vous et je tiens encore une fois à vous remercier toutes et tous pour les échanges que l'on aura pu avoir durant toutes ces années*

*Que vive Payerne et surtout que vive l'esprit de Payerne.*

*Merci beaucoup.*

C'est une nouvelle fois une standing ovation et de longs et chaleureux applaudissements que le Conseil a réservé à Christelle Luisier.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** remercie toutes et tous de leur présence à cette séance et particulièrement pour la bonne tenue des débats. Il lève cette séance particulière à 21 h 05 en souhaitant une excellente soirée à chacune et à chacun une excellente soirée.

Le Président:

Jocelyn Canope



Le Secrétaire:

René Cusin

Vu et approuvé par le Bureau du Conseil

Acikgoz Seyhan  
Rue des vernes 7  
1530 PAYERNE

Payerne, le 12 février 2020

Monsieur, le Président du  
Conseil communal  
Hôtel de Ville  
1530 PAYERNE

***Démission de la fonction de conseillère communale***

Monsieur le Président,

Suite à des changements importants dans ma vie professionnelle, il m'est devenu très difficile d'assumer ma fonction de conseillère communale.

C'est pourquoi, je vous présente ma démission pour le 29 Février 2020.

En vous remerciant de la suite que vous allez porter à ce courrier, je vous présente, Monsieur, le président mes respectueuses salutations.

ACIKGOZ SEYHAN



Copie pour information à Sébastien Pedroli, président du Groupe PSIP

Catarina Pina  
Les Sorbiers 11  
1530 Payerne

Au conseil communal  
De et à  
1530 Payerne

Payerne, le 13 février 2020

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

La démission des Conseillers Nicolas de Bour et Sébastien Pedroli marque l'aboutissement d'une phase de renouvellement importante des membres de la commission de naturalisation.

Il était nécessaire de nous réorganiser, notamment en raison de la vacance du poste de président.

C'est pourquoi en date de sa séance du 11 février 2020, la commission m'a nommée Présidente. Lors de cette dernière, l'intérim a été assurée par le Conseiller Lionel Voinçon que nous remercions.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, mes salutations distinguées.

Catarina Pina



Présidente de la Commission de naturalisation

|                          |        |
|--------------------------|--------|
| OBJET                    | PROJET |
| 13 MARS 2020             |        |
| Visa :                   |        |
| Séances                  |        |
| Municipaux Chefs secteur |        |
| Chefs service            |        |

Municipalité de Payerne  
 Rue de Savoie 1  
 Case postale 112  
 1530 Payerne

Payerne, le 6 mars 2020

### Démission de Madame Christelle Luisier Brodard

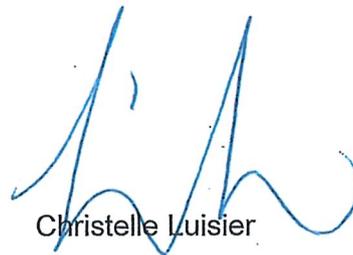
Messieurs les Municipaux,

Par la présente, je vous fais parvenir ma démission de la Municipalité de Payerne au 13 mars 2020, ceci en raison de mon élection au Conseil d'Etat vaudois.

Je saisis cette occasion pour vous transmettre tout le plaisir que j'ai eu à collaborer au sein de la Municipalité durant toutes ces années.

En vous remerciant de votre compréhension et dans l'attente de votre confirmation, je vous présente, Messieurs les Municipaux, mes meilleures salutations.

*Amities*

  
 Christelle Luisier

Etat transitoire au 13 mars 2020 suite à la démission de Madame Christelle Luisier Brodard et en attendant la reformation au complet de la Municipalité.

**SYNDIQUE**

Secrétaire municipal :  
M. Stéphane Wicht

| <p><b>URBANISME<br/>TRAVAUX<br/>ABBATIALE</b></p>  | <p><b>INFRASTRUCTURES<br/>ENVIRONNEMENT<br/>VIGNES</b></p>   | <p><b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE<br/>PROMOTION ECONOMIQUE<br/>CULTURE</b></p>   | <p><b>FINANCES<br/>AFFAIRES SOCIALES<br/>SANTÉ<br/>SECURITE<br/>SPOP</b></p>   | <p><b>BATIMENTS<br/>FORMATION<br/>SPORTS</b></p>   |
|--|--|--|--|--|
| <p><b>André Bersier</b></p>  | <p><b>André Jomini</b></p>   | <p><b>1<sup>er</sup> Vice-président<br/>A. Bersier jusqu'au 30 juin 2020</b></p>   | <p><b>Eric Küng</b></p>  | <p><b>Julien Mora</b></p>  |
| <p>Urbanisme, police des constructions et salubrité<br/>Routes<br/>Voirie – EDP<br/>Eclairage public<br/>Parcs et promenades<br/>EMS/FOREMS<br/>Abbatiale – Musée (bâtiment et personnel)<br/><b>Abbatiale (muséographie)</b><br/><b>Culture</b></p> | <p>Secteur des eaux<br/>Réseau d'égouts / STEP<br/>Planification routière<br/>Domaines et forêts<br/>Location de terres<br/>Cours d'eau<br/>FEU – PCI<br/>Déchets ménagers<br/>Déchets carnés<br/>Energie et environnement<br/>Mobilité<br/>Ligne de bus<br/>Parc aux biches<br/><b>Vignes et cave</b></p> | <p><b>Administration générale</b><br/><b>Archives</b><br/><b>Ventes, achats, échanges immobiliers</b><br/><b>Jeunesse et intégration CCSI</b><br/><b>Société de Développement</b><br/><b>Société Industrielle et Commerciale</b><br/><b>Promotion économique, Aéroport, Coreb / ARBV</b></p> | <p>Finances<br/>Informatique<br/>Centre social régional / Agence d'assurances sociales / affaires sociales communales<br/>Santé<br/><b>ABSMAD</b><br/>Réseau Nord Broye<br/>ARAJ<br/>Sécurité publique<br/>Service à la population<br/>Cimetière / Inhumations<br/>Naturalisations<br/><b>Office du Tourisme</b></p> | <p>Bâtiments divers, bâtiments scolaires, abattoirs, concierges et ateliers<br/>Ecoles<br/>Sport et places de sports<br/>Cultes et lieux de cultes</p> |
| <p><b>SUPPLEANT :</b><br/><br/><b>André Jomini</b></p>   | <p><b>SUPPLEANT :</b><br/><br/><b>Julien Mora</b></p>  | <p><b>SUPPLEANT :</b><br/><br/><b>2<sup>e</sup> Vice-président : Eric Küng</b></p>   | <p><b>SUPPLÉANT :</b><br/><br/><b>André Bersier</b></p>  | <p><b>SUPPLÉANT :</b><br/><br/><b>Eric Küng</b></p>  |

Annexe ①